Assurance de responsabilité professionnelle et faute lourde : autre son de cloche de la Cour d'appel (nouvelle version)

1 octobre 2012

Suite au jugement important qu'elle a rendu le 2 août 2012, la Cour d'appel, le 27 septembre 2012, se prononce à nouveau sur les exclusions de faute lourde en matière d'assurance responsabilité professionnelle. Cette décision confirme par ailleurs, comme le prévoit le *Code civil*, qu'une faute intentionnelle n'est, quant à elle, jamais couverte.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.